



Déclarée à la sous-préfecture
de Saint-Paul (974)
sous le n° W131010121



Fondation Guido FLURI
Justice Initiative Europe



Association France
Initiative Justice

*Plus de 2 000 enfants réunionnais exilés de 1962 à 1984
Histoire connue sous le nom des « enfants dits de la Creuse »*



Déroulement détaillé, timing du 20 novembre 2023

- Commémoration intitulée « Résilience » et concours d'écriture -

(de 17 h 30 à 20 h 00 – durée 2 h 30)

Commémoration à Saint-Paul à 17 h 30 jusqu'à 18 h 05 – durée 35 mn

Lieu : débarcadère de Saint-Paul

1°/ Mme Pascaline CHÉREAU-NEMAZINE représentant M. le Maire de Saint-Paul	05 mn
2°/ Mme Valérie ANDANSON et M. Jean-Thierry CHEYROUX de la FEDD	10 mn les 2
3°/ M. Jean-François HOAREAU, représentant Mme la Maire de Saint-Denis	05 mn
4°/ M. Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental	05 mn
5°/ Mme Huguette BELLO, Présidente de la Région Réunion	05 mn
6°/ M. Jérôme FILIPPINI, Préfet de La Réunion	05 mn

Dévoilement de l'oeuvre d'art « Parcelles d'enfances » à côté du débarcadère dans le petit jardin face au restaurant « Le Débardadère »

Discours de l'artiste réunionnais Nelson BOYER 05 mn

- Dépôt d'une gerbe de fleurs (minute de silence pour les disparus)

Manifestation culturelle de 18 h 30 à 19 h 35 au débarcadère – durée 1 heure 05

Karine BOISVILLIERS, maîtresse de cérémonie,
présidente de l'association « Miss Pin-up » de La Réunion

1°/ Discours de Jean-Philippe JEAN-MARIE de la FEDD et de notre parrain David IVA (danseur) + équipe du tournage « Au fond du trou »	18 h 30 – 18 h 45 15 mn
2°/ ZAMKÈR (chanson « Dérasiné »)	18 h 45 – 18 h 55 10 mn

3°/ DOLSY BAUDRY ET JEAN-PHILIPPE JEAN-MARIE

18 h 55 - 19 h 10
15 mn

4°/ DANSE DAVID IVA ET SES ÉLÈVES

19 H 10 – 19 H 30
20 mn

5°/ ASSOCIATION NATARAJ

19 h 30 – 19 h 45
15 mn

Résultat du concours d'écriture et remise des prix à 19 h 45 – 20 h 00 – durée 15 mn

Annonce des résultats du concours d'écriture autour des droits de l'enfant et distribution des lots par Monsieur David IVA et Madame Bernadette PLUIES, présidente du jury.

Exposition de tableaux des artistes Nathalie MAILLOT et Nelson BOYER

**20 H 05 – cocktail offert par la mairie de Saint-Paul
à l'espace culturel Sudel Fuma - 1 rue Marius et Ary Leblond**

